



# Planning Familial, licenciements « si je veux, quand je veux ! »

12 juillet 2019

La dissolution de l'association du Planning Familial de l'Aude a suscité de nombreuses réactions dans la presse et sur internet, celles du public, celles de professionnels, celles des institutions mais aussi celles de la confédération du planning familial.

Deux journaux ont titré sur le « burn out collectif » qui mène à la dissolution du planning familial de l'Aude, reprenant ainsi le récit patronal.

Une annonce, l'été, de la fermeture d'une organisation, menant à des licenciements, n'est jamais neutre. C'est profiter des « têtes déjà en vacances » pour éviter les mobilisations.

C'est ainsi que les salariées ont appris avec stupéfaction la volonté de dissoudre l'association et de la reconstruire ensuite, après les licenciements. C'est ainsi que la dissolution a été actée le 1er juillet. C'est encore ainsi que quelques jours après cette annonce la Confédération du planning familial faisait disparaître de son site internet l'association de l'Aude et avec, le travail de ses salariées.

On a du mal à imaginer qu'une telle stratégie puisse être le fruit d'employeur-ses au bout du rouleau.

S'il est vrai que le travail associatif est devenu de plus en plus difficile, dans un contexte où le gouvernement ne souhaite pas que la société civile puisse s'organiser et où les subventions deviennent l'exception plutôt que la règle, que le manque de moyens impacte toutes celles qui s'investissent dans la vie de l'association, ce sont les salariées qui portent la majorité du travail administratif, de recherche de financements, et d'accompagnement des usager-es en détresse (4000 personnes accueillies chaque année). Ce sont les salariées qui ont été en arrêt maladie ces dernières années, ne pouvant plus faire face à la surcharge de travail.

Le rapport financier présenté à la dernière assemblée générale du Planning familial de l'Aude précise que l'association est viable financièrement. On ne peut alors que se demander si ce sont les demandes des salariées de voir respecter le droit du travail qui ont causé l'envie des administrateur-trices de tourner la page du Planning familial de l'Aude pour mieux créer une autre association, débarrassée de ces trois salariées ?

Ce ne serait pas la 1e fois que des employeur-ses associatif-ves choisissent de faire disparaître le conflit et les violences organisationnelles qu'elles ont elleux-mêmes généré en mettant fin aux contrats de travail des salarié-es.

Quatre mille usager-es sans recours. Trois salariées sur le carreau. Le patronat nuit aux droits des femmes.

• Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >

• Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Planning-Familial-licenciements-si-je-veux-quand-je-veux-16854>